

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le sile internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 02/12/20	Dossier complet le : 02/12/20	N° d'enregistrement : 2020-10397
"Projet de défrichement en vue de la créat	1. Inilitalé du projet	Ago
Projet de demonément en vue de la creat	in a un terrain de sport a cote da coil	eye
2. Identification d	ı (ou des) maîire(s) d'ouvrage ou d	lυ (ou des) pélitlonnaire(s)
2.1 Personne physique Nom	Prénom	
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale	MAIRIE DE SAINT SELVE	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Nahtalie BURTIN DAUZAN MAIRE	
RCS / SIRET 2 1 3 3 0 4 7	4 4 0 0 0 1 3 Forme	a juridique Collectivité territoriale
Joign	ez à votre demande l'annexe o	bligatoire n°1
	ou des seulls et critères annexé à l' dimensionnement correspondant c	arlicle R, 122-2 du code de l'environnement et
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au	regard des seulls et critères de la catégorie issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
479 B	Défrichement d'une superficie de 5	
Doivent être annexées au présent formu	4. Caractérisliques générales du Jaire les plèces énoncées à la rubi	
4.1 Nature du projet, y compris les éven		
Selve. Le terrain retenu fait partie du parc Il est desservi à l'ouest par la RD 219;	arboré du Château Razens et est vier	
Sur la partie de la parcelle B 479 jouxantai tout. Surface débolsée de 5 700 m2 sur les		sation d'un terrain de sport de 103 m x 66 m hors e.

and the second		
	projet ichement est la construction d'un terrain de sport sur la commune de Saint Selve à côté du Collège. Ce projet lan Collèges Ambition 2024 voté par le Conseil Départemental le 11 septembre 2018.	
4.3 Décrivez so	nmairement le projet	
4.3.1 dans s Le défrichement se seront envievée Une fois le défri-décapage des mise à niveau réalisation de	phase travaux sera réalisé par coupe et abattage des arbres, arbustes et végétation herbacée. Ces travaux de coupe et feront entre les mois de septembre et de février compris pour éviter tout impact sur l'avifaune. Les souches et les végétaux broyés. L'enlèvement des grumes se fera par camion grumier par la RD 219; hement effectué, plusieurs phases de travaux se succèderont : errains, terrassement u fond de forme	
* 4	phase d'exploitation xpoitation concernant le défrichement	

	strative(s) d'autorisation le projet a-t-il été o mentale devra être jointe au(x) dossier(s) d'o	
	projet et superficie globale de l'opération - pré ndeurs caractéristiques	eciser les unités de mesure utilisées Valeur(s) 12 544 m2 5 700 m2
Superficie du projet		7 480 m2
Adresse et commune(s) d'implantation Route de Fortage (RD219) 33650 SAINT SELVE Référence cadastrale : Section B parcelle 479 pour partie	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: Point de départ: Long.	00°29'03"Q Lat. 44°39'55"N
 4.7 S'agit-il d'une modification/exte 4.7.1 Si oui, cette installation environnementale? 4.7.2 Si oui, décrivez sommairem différentes composantes de votrindiquez à quelle date il a été a 	e projet et	tant? Oul Non X

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?	
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X		
En zone de montagne ?		X		
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X		
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X		
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		X		
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	Projet situé hors zone de bruit de l'A62	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X		
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X		

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		\boxtimes	
Dans une zone de répartition des eaux ?	X		Zone de Répartition des Eaux au titre de l'aquifère "Oligocène àl'ouest de la Garonne" : ZRE 3302, arrêté du 28/02/2005 n°2005/14
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		\boxtimes	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	X		Le site Natura 2000 FR7200797 "Réseau hydraulique du Gat Mort et du Saucats" se situe au plus près 30 m à l'ouest de l'emprise du projet. Il en est séparé par la RD 219 et par une bande boisée classée en EBC de 20 m de large
D'un site classé ?		X	

δ. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la sonté humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes? Veuillez compléter le tableau suivant ; De quelle nature? De quelle importance? Oul Non Appréciez sommairement l'impact potentiel Incidences potentielles Le défrichement n'entraine aucun prélèvement d'eau Engendre-t-il des prélèvements X d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications X \Box prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Est-il excédentaire X en matériaux ? Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les П X ressources naturelles du sol ou du soussol? Est-il susceptible Consommation d'habitats par défrichement. Les boisements du projet sont d'entraîner des des feuillus, relativement jeunes : taillis sous futaie de Chêne pédonculé, perturbations, des taillis de Chataignier, taillis de Chêne pédonculé et de Charme, boisement dégradations, des rudéral. Présence d'une faune sylvicole banale, sans espèces patrimoniales. destructions de la X Ces bolsements possèdent un intérêt écologique globalement falble à biodiversité moyen. Impact faible rendu négligeable par la mise en place de mesures en existante : faune, faveur du milleu naturel. Pas d'impact notable sur les continuités flore, habitats, écologiques. Cf. Note écologique annexée continuités écologiques? Milleu naturel Aucun impact direct possibel (pas d'effet d'emprise). Aucun habitat d'intérêt Si le projet est situé communataire impacté. dans ou à proximité Gestion des eaux pluviales sur laparcelle (après étude de sols) d'un site Natura Cf. Note écologique annexée 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		\boxtimes	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	Le site falt partie du parc arboré du Château Rzens. Le défrichement concerne un terrain de 0.57 ha de taillis et jeune futale, ouvert à l'urbanisation 1AUE
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X		Commune exposée au risque technologique -transport de matières dangereuses
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	\boxtimes		Commune exposée aux risques naturels - Feux de forêt -Mouvements de terrain liés au retrait/gonfiement des arglies -Tempêtes -Sismicité de niveau 1
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics			Les travaux de défrichement n'engendreront que peu de trafic Le terain de sport n'engendrera que très peu de trafic.
Nulsances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	□ <u>,</u>		Durant la phase de travaux (déboisement), la circulation et l'usage des engins à moteur induiront des nuisances temporaires et diurnes En phase d'exploitation, les éventuelles nuisances sonores seront liées à l'utilisation de l'aire de jeux

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X		Les travaux de défrichement seront réalisés en période diurne
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X		Les seuls rejets dans l'air seront llés : - à l'utilisation des engins motorisés en phase chantier
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Les eaux pluviales non inflitrées seront pour partie éventuellement envoyées dans le réseau communal (fossé de la Départementale) Pas de rejet supérieur à l'état initial du terrain, le projet final ne génère pas d'imperméabilisation
Emissions	Engendre-t-ii des effluents ?		X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		Le mur de pierre classé élément du patrimpoine (R123-9 à 12 du Code de l'Urbanisme) en bordure de RD 219 n'est pas concerné par le projet
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	×	Terraina actuellement non exploité
6.2 Les incide approuvés Oul X	ences du projet identi ? Non Si oui, décri		sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
	sion de l'urbanisatin en PROUV2 EN NOVEMBR		t le projet de colllège. Cette extension du bourg est inscrite en zone 1AU
6,3 Les incide	nces du projet identif Non X Si oui, décr		nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Définition de l'emprise du projet afin d'éviter :

- tout habitat de fort ou très fort intérêt écologique Cf. Note écologique annexée
- les Espcaes Bolsés Classés (R113-1 du Code de l'URBANISME°
- les éléments du Patrimoine (R123-9 à 12 du Code de l'Urbanisme

Phasage du défrichement pour éviter la mortalité de la faune, notamment pendant la période de reproduction de l'avifaune. Choix de la commune d'un terrain de sport éco-responsable

Le projet s'inscrit dans un secteur présentant de nombreux atouts :

- la proximité d'un centre bourg permettant la mutualisation et la concentration des équipements publics
- des Infrastructures de desserte suffisantes pour assurer le transport et l'accès au site de manière sécurisée
- l'inscription du projet dans un secteur propice aux mobilités douces

/ Autoraveluellen ((acultaili)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

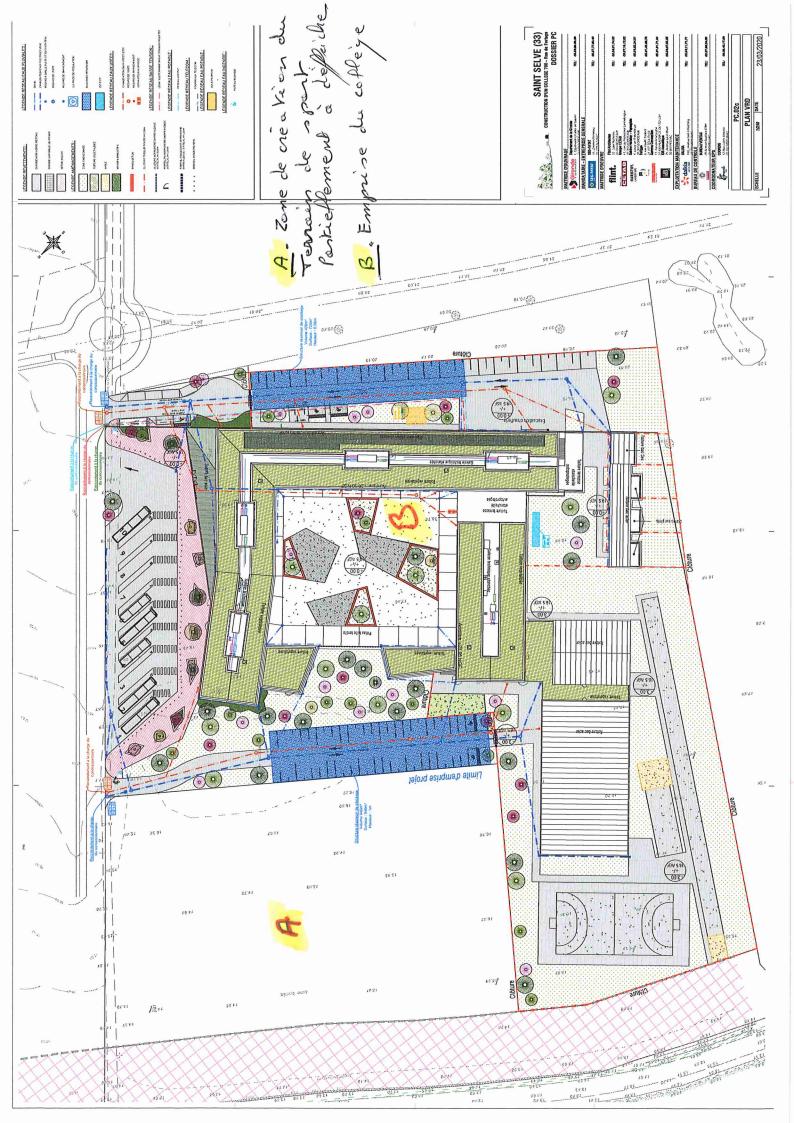
Ce projet d'aire de jeux et de collège a été étudié par les collectivités. Il a nécessité la révision du PLU de Saint Selve. A ce titre, différents aspects du projet (enjeux, contraintes, liaisons....) ont été décrits et analysés. Le PLU (rapport de présentation, OAP, PADD, zonage) a été soumis aux administrations et à enquête publique, et a été approuvé tout récemment en octobre 2019. En conséquence, ce projet connu ne nous semble pas nécessiter une évaluation environnementale.

() /hinexes

8.1 Annexes obligatoires

_	A CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'impiantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

	Objet
	9. Engegement et signolure
e certifie sur l'honneur l'exactitude	
e certifie sur l'honneur l'exactitude Fait à SAINT SELVE	
e certifie sur l'honneur l'exactitude Fait à SAINT SELVE	des renseignements ci-dessus





CC de MONTESQUIEU



Légende
Commune
Contour parcelle
Bâti léger
Bâti privé
Bd Ortho 2018

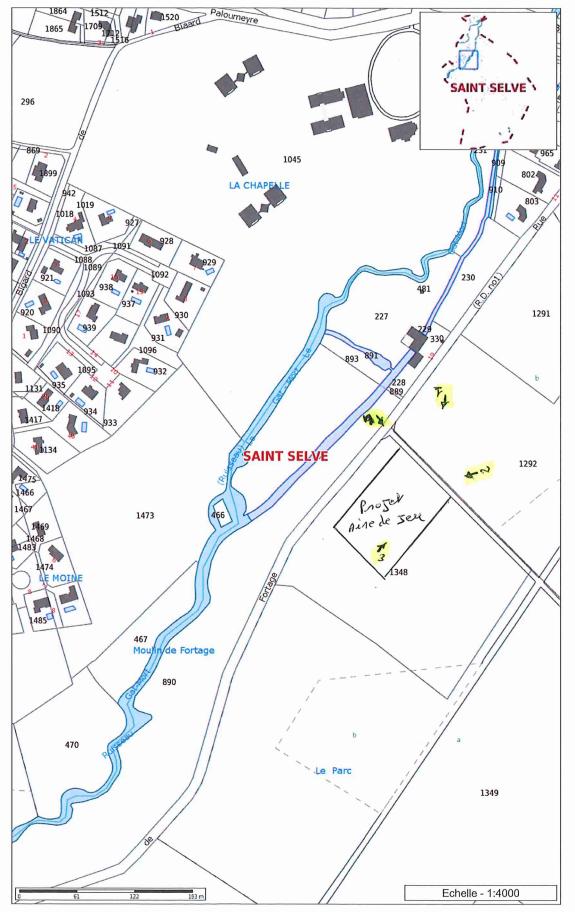
Débaisement 25700 m²

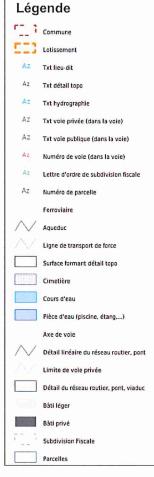


Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.



CC de MONTESQUIEU







Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.

